

Société assurantielle et solidarité

Entretien avec François Ewald

ESPRIT – Pourriez-vous rappeler les grandes étapes de votre itinéraire politique et intellectuel ? Comment, militant maoïste, professeur de philosophie, devenez-vous tour à tour l'assistant de Michel Foucault au Collège de France, l'auteur d'un livre important sur l'État-providence, enfin l'intellectuel associé à la refondation sociale du Medef ?

*François EWALD – J'appartiens à la génération de ceux qui avaient vingt ans en mai 1968, une génération qui vivait dans la nostalgie de la figure éthique qui, depuis la Révolution française, lie morale et engagement politique. Or, les années qui précèdent mai 1968, disons les années « structuralistes », sont celles d'une certaine « fin de l'histoire ». Si les « structures » – de la parenté, de la langue, de l'inconscient ou de l'histoire – doivent définitivement dominer toute subjectivité, l'assujettir, la constituer, l'engagement n'a plus guère de sens que comme une esthétique. C'est une illusion, l'aliénation d'un sujet qui croit faire l'histoire quand elle se fait à travers lui et, pratiquement, sans lui. Signe de cette atmosphère un peu désespérée, avec François George, nous avons formé le projet d'une revue qui se serait appelée, par analogie avec *Les Cahiers pour l'analyse* du Cercle d'épistémologie de l'École normale supérieure, *Les Cahiers pour l'épikhê* : nous entendions nous livrer à la « suspension du jugement », en tout et pour tout. Nous étions sceptiques et désabusés ; le ton était à la dérision, à la déception. En observant les mouvements antimondialisation, j'ai parfois l'impression que la jeunesse contemporaine vit avec la « mondialisation » quelque chose d'analogue avec ce que j'ai pu vivre alors : comme s'il y avait un devoir de se révolter contre le destin.*

Étudier l'État-providence en milieu ouvrier

On comprend dès lors la passion 68 : l'histoire recommence. Il est à nouveau possible de faire l'histoire. J'ai rejoint le mouvement qui m'a paru le plus dynamique, le plus ouvert, le plus vivant, le plus joyeux et en même temps, le plus proche des radicalités structurales. Pas les trotskistes par conséquent, dont la psychologie est sans doute la plus imperméable à l'histoire, elle qui la traverse sans jamais en être affectée un peu comme une boule obéissant au principe d'inertie. Et encore moins les communistes, qui étaient beaucoup plus l'ennemi principal que le gaullisme. La Chine de Mao, si lointaine, offrait l'hétérotopie nécessaire. Nous utilisons un langage marxiste pour la simple raison que c'était le seul disponible, mais c'était comme Marx l'écrit dans *le 18 Brumaire* : parce que les révolutions épousent le langage des précédentes. L'idéologie n'avait guère d'importance. Il était difficile de prendre au premier degré les récits, dont *la Chine* regorgeait, de paysans chinois qui se félicitaient d'avoir amélioré la culture des tomates grâce à la lecture du *Petit livre rouge*. Dans toute cette affaire, la dimension subjective de la révolte comptait plus que celle de la révolution. Paradoxe du gaullisme, en principe une philosophie de l'histoire, de l'engagement, des grandes batailles : il avait laissé la jeunesse abandonnée à elle-même.

En 1969 ou 1970, l'ordinateur de l'Éducation nationale m'a envoyé enseigner la philosophie dans le lycée d'une cité minière du Pas-de-Calais. À la différence de mes collègues parisiens, je n'ai pas vécu cela comme une damnation. J'étais plutôt heureux d'aller partager la vie du prolétariat, sous sa forme la plus célébrée, celle du mineur. J'y ai appris beaucoup de choses. Par exemple que, pour les mineurs, le monde se divisait en deux : non pas entre riches et pauvres, ni même exploités et exploités, mais entre ceux qui pouvaient (avaient la capacité de) parler et ceux qui ne pouvaient pas, une sorte d'illustration de la notion de prise de parole si prégnante à l'époque. J'ai pu voir aussi comment mineurs, et veuves de mineurs, savaient user des droits liés à leur statut en s'attachant à leur faire rendre leur maximum. J'ai ainsi pu expérimenter que, quand l'État-providence crée des droits, il crée en même temps des stratégies, des calculs, des rationalités de la part de bénéficiaires qui sont rarement en position d'assistés. J'ai aussi pu constater, dès cette époque, la distance prise à l'égard de tout ce qui était politique. Le mineur que je pouvais aider était une sorte d'*homo œconomicus* essentiellement attaché à maximiser son bien-être, beaucoup plus qu'un militant de la classe ouvrière. D'un côté, donc, une population très dépendante par rapport au pouvoir, qui avait intériorisé le fait de sa domination et pensait libération

d'abord en termes d'instruction, et de l'autre, une population experte à maximiser ses droits, les avantages liés à son statut.

Cette période militante est très brève : deux ou trois ans tout au plus. Autant un mouvement trotskiste cherche à persévérer dans son être, autant les maos ne rêvaient que de se dissoudre (au sein des masses), de ne pas exister comme institution. Très vite, un certain nombre d'anciens militants vont se lancer dans un travail d'analyse de leur engagement, qui ne se fera pas par le biais de la psychanalyse mais par l'histoire, avec, à la place du divan, la Bibliothèque nationale. La généalogie foucauldienne allait en fournir l'instrument. Elle permit de nous affranchir du marxisme, avant, quelques années plus tard, Soljenitzyne aidant, l'éclat des « nouveaux philosophes ». Délaissant le schéma de la lutte des classes, nous nous intéressions moins à l'exploitation capitaliste qu'aux différentes formes d'oppression inscrites dans les rapports de pouvoir. Le récit d'André Théret, *Parole d'ouvrier*, que je préface, illustre bien cette problématique.

Personnellement, j'ai entrepris une histoire des institutions patronales des compagnies minières. Foucault m'a offert un poste auprès de lui au Collège de France. Et j'ai infléchi mon projet quand Daniel Defert m'a proposé de participer à une étude sur les accidents du travail que lui avait commandée le ministère du Travail. Ce fut l'occasion de découvrir la loi du 9 avril 1898 sur « Les responsabilités des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail » et l'importance d'un débat, alors totalement oublié, qui portait sur les notions de responsabilité, de risque et d'assurance. C'était une question qui intéressait Foucault pour deux raisons au moins : d'abord, il avait lui-même constaté que les transformations dans le droit pénal de la fin du XIX^e siècle, celles-là mêmes qui allaient donner naissance à la doctrine de la « défense sociale », trouvaient leur condition de possibilité dans la notion de risque telle qu'elle était problématisée en droit civil pour penser le problème des accidents du travail ; et la notion de trauma, l'une des sources de la psychanalyse, venait elle-même du problème des accidents. J'ai fait de l'étude de cette loi l'objet de ma thèse – *Risque, assurance, sécurité* –, qui sera publiée par Grasset sous le titre de *l'État-providence*.

Ce travail va occuper dix années de ma vie. Malheureusement, il n'est pas terminé quand Foucault meurt, en 1984. Il m'avait offert, au Collège de France, des conditions de travail exceptionnelles. J'ai pu développer avec lui une activité autour du droit – sociologie du droit d'abord puis philosophie du droit – qui devait se constituer en un véritable centre, en liaison avec Robert Badinter, alors ministre de la Justice. Ma thèse est d'ailleurs plus un travail de philosophie du droit que de philosophie politique. J'aurais aimé la poursuivre par des recherches sur la pensée juridique envisagée dans sa différence avec

d'autres formes de pensée. À la mort de Foucault, j'ai quitté le Collège de France – j'avais intégré le CNRS l'année précédente. Je fus accueilli par l'équipe de droit social dirigée par Jean-Maurice Verdier et Antoine Lyon-Caen à Nanterre.

Le « pouvoir » comme nouvel objet d'étude

S'ouvre alors une période difficile. D'abord, la conjoncture intellectuelle va se retourner : en 1985 paraît *la Pensée 68* de Luc Ferry et Alain Renaut, violemment dirigé contre Foucault, qui annonçait un changement de conjoncture idéologique. J'étais orphelin et marginal. Les projets que, du côté de Foucault, j'avais pilotés sur le droit et qui devaient être accueillis à l'École des hautes études en sciences sociales se réalisèrent sans moi. Heureusement, j'ai toujours pu compter sur l'affection de Gilles Deleuze et Georges Canguilhem. Aussi, quand François-Xavier Albouy me proposa de participer au lancement de la revue *Risques*, que les assureurs s'apprêtaient à créer, je n'ai guère hésité. Denis Kessler, qui m'avait accueilli dans son laboratoire du Cerepi, allait être élu à la présidence de la FFSA où je devais bientôt le rejoindre. Ce fut, et c'est toujours, une grande chance.

J'ai d'abord pu gagner une certaine indépendance à l'égard du milieu universitaire et intellectuel, ses jalousies et son ressentiment. Surtout, j'ai pu y poursuivre mon travail sur le risque et l'assurance, cette fois non plus de manière historique, mais dans ses évolutions contemporaines telles qu'on peut les observer à partir des pratiques d'assurance. La FFSA constitue un observatoire exceptionnel pour comprendre comment se posent aujourd'hui les problèmes liés au risque. Mais je reste un intellectuel. Quand j'ai appris que le Conservatoire national des arts et métiers remettait au concours la chaire d'assurances, je n'ai pas pu résister.

On a souvent dit, quand Foucault, dans les dernières années de sa vie, a entamé son fameux projet d'histoire de la sexualité, qu'il procédait à un véritable retournement des cartes, notamment dans sa manière d'envisager la domination. Avez-vous observé, au cours de ces années où vous le côtoyez de près, des changements notables dans sa manière de poser les problèmes ?

Je n'aime pas beaucoup ces manières de poser les problèmes. Tout dépend du niveau auquel on se place. C'est vrai qu'entre le matériau de *Surveiller et punir* et celui des derniers livres, dans le style même de l'écriture, il n'y a pas grand-chose de commun. Foucault s'est lui-même expliqué sur ce déplacement : « Telle est l'ironie de ces efforts

qu'on fait pour changer sa façon de voir, pour modifier l'horizon de ce qu'on connaît et pour tenter de s'écarter un peu. Ont-ils effectivement conduit à penser autrement ? Peut-être ont-ils permis tout au plus de penser autrement ce qu'on pensait déjà et d'apercevoir ce qu'on a fait selon un angle différent et sous une lumière plus nette. On croyait s'éloigner et on se retrouve à la verticale de soi-même. »

Je ne crois pas que les analyses de l'histoire de la sexualité annulent celles de *Surveiller et punir*. Je lis *Surveiller et punir* comme un ouvrage d'ontologie, une ontologie du présent. La notion de pouvoir que Foucault met en scène ne relève d'une sociologie de la domination ou de la norme qu'à un niveau superficiel. Après 68, qui, rappelés-le, est un événement mondial, sans doute beaucoup plus radical aux États-Unis qu'en France, la question était de savoir ce qui s'était passé, ou plus exactement ce qui se passait. Il y a deux grandes réponses françaises, celle de Deleuze-Guattari avec *l'Anti-Œdipe* (1972) et celle de Foucault avec *Surveiller et punir* (1975) : notre expérience, dit Foucault, est désormais celle du « pouvoir ». Ce qui fait événement, ce point où se croisent objectif et subjectif, histoire et subjectivité, concerne le pouvoir, en un sens qui n'est précisément pas celui qu'en donne la tradition juridique et philosophique occidentale à partir de sa description des institutions politiques.

Je ne crois pas qu'il y ait une autre ontologie foucauldienne, en particulier dans les derniers livres¹. Foucault va plutôt être conduit à en développer toutes les conséquences. La première, c'est la disqualification politique de la question de la prise du pouvoir d'État et, conjointement, du discours révolutionnaire avec le couple représentation-libération qui le constituait. Rappelez-vous ces deux thèses de *la Volonté de savoir* : le sexe n'est pas réprimé, mais produit dans le discours qui l'interdit ; il n'y a rien à libérer qui serait réprimé – le désir en particulier –, mais tout à produire : soi-même. Ce fut la grande dissidence foucauldienne par rapport au discours dominant de l'époque. Autrement dit, si l'ontologie du présent est bien celle du pouvoir, nous en avons fini avec la Révolution. C'est ce que Foucault annonce plus de dix ans avant la chute du mur de Berlin.

Une autre conséquence est que désormais, il y a à réfléchir une éthique du pouvoir, des « microéthiques » comme il y a des micro-pouvoirs. Éthiques du dominé, mais aussi bien éthiques de la domination. Cela va donner le thème des arts de vivre et du souci de soi. Ce qu'on appelle le « dernier » Foucault. Cette éthique trouve son point de tension maximale dans la dernière partie, intitulée « Érotique », de *l'Usage des plaisirs*, qui porte sur le problème de l'amour

1. Avec Daniel Defert, F. Ewald a dirigé la publication de Michel Foucault, *Dits et écrits*, 1954-1988, vol. 2 1976-1988, Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 2001 (NDLR).

des garçons chez les Grecs. Ce texte est pour moi l'équivalent du *Droit de mentir* de Kant. L'éthique chez Foucault comme chez Kant tourne autour de la dignité. Mais là où Kant la problématise à partir du contrat, de l'échange, de l'égalité, où le mensonge est l'absolument interdit parce qu'il détruit la confiance, qui en est le pivot, l'éthique foucauldienne est liée à l'exercice du pouvoir, et donc au fait des asymétries. Le problème est celui des rapports fort-faible, dominants-dominés, étant entendu qu'il n'y a pas d'un côté les dominants et de l'autre les dominés, mais qu'on est constamment appelé à occuper l'une ou l'autre de ces positions dans la multitude des relations de pouvoir qui constituent la vie de chacun. Comme il y a des choix éthiques du dominé, il y a des choix éthiques du dominant. Le dernier Foucault est centré sur cette éthique de la domination.

Avons-nous changé d'ontologie ? Je ne crois pas. Il est vrai que le discours dominant fait de la démocratie et de l'individualisme l'alpha et l'oméga de la constitution de nos sociétés. Peut-être. Mais pour mon compte, j'observe que la question du pouvoir est toujours plus au centre des problématisations contemporaines : tout le droit de la responsabilité, depuis un siècle, tourne autour de la saisie des asymétries et de la sanction de l'exercice du pouvoir ; les faits de domination liés au travail (harcèlement moral et sexuel), les rapports des adultes aux enfants (pédophilie), sans parler des rapports hommes-femmes ou de la question des discriminations relèvent de la même mise en cause de l'exercice du pouvoir. Et comment ne pas voir que l'extraordinaire prolifération des débats autour du risque depuis trente ans s'explique parce que c'est notre manière de problématiser toute une série de relations de pouvoir, dans l'entreprise ou hors de l'entreprise ? L'écologie fournit une forme, une rhétorique, qui prétend rassembler les discours de contestation du pouvoir : le pouvoir est contestable, doit être contesté en fonction des risques qu'il fait courir sur nos vies, sur les générations futures. *Idem* des mouvements antimondialisation. Ils ne veulent pas la révolution (ils n'ont aucun autre monde à proposer), mais mettent en cause le pouvoir en visant les relations de pouvoir. Leur jeu consiste à jouer sur les relations de pouvoir plus que sur ce qui leur sert de support : dans l'esprit d'Attac, la taxe Tobin n'est pas faite pour supprimer les marchés financiers, mais pour prendre, symboliquement, le pouvoir sur eux. On ne conteste plus guère le droit de propriété ; on ne songe pas plus à nationaliser qu'à exproprier. Mais on vise à contrôler les formes de pouvoir liées à la propriété. Et tout le discours de l'éthique, éthique des sciences, éthique de l'entreprise consiste encore à introduire un « souci » dans l'exercice d'un pouvoir. La question du pouvoir n'a jamais autant servi à problématiser l'actualité. Décidément, « l'anatomie politique » de Foucault n'a jamais été autant d'actualité.

De l'assurance comme technique de gouvernement

L'État-providence paraît en 1986, à un moment où la littérature sur le sujet connaît une véritable explosion. En quoi votre démarche est-elle spécifique, selon vous ?

Je ne me souviens pas d'une « véritable explosion » de la littérature sur le sujet en 1986, à part l'essai de Pierre Rosanvallon sur *la Crise de l'État-providence* qui date de 1981 et le grand livre d'Henri Hatzfeld, *Du paupérisme à la Sécurité sociale*. Par contre, il y avait en effet une actualité journalistique récurrente sur le thème de la crise du financement de la Sécurité sociale. Mon propos n'était pas de prendre parti dans ce débat, mais plutôt de faire apparaître, ce qui n'était pas bien connu à l'époque, l'importance des techniques du risque et de l'assurance dans la formation de l'État-providence. Je n'ai pas voulu faire une histoire idéologique ou institutionnelle de l'État-providence, mais plutôt des technologies politiques mises en œuvre. J'identifie la naissance de l'État-providence avec la reprise des techniques de l'assurance comme techniques de gouvernement (ce qui fait que l'assurance devient « sociale »). C'est pourquoi, plus que d'État-providence – terme qui appartient au vocabulaire libéral où il n'a jamais qu'une fonction polémique –, je préfère parler de la formation d'une « société assurantielle ». Alors qu'on fait souvent naître la Sécurité sociale dans l'après-Deuxième Guerre mondiale, je crois avoir établi que son programme est déjà tout entier présent à la fin du XIX^e siècle, et pas seulement en France, mais dans tous les pays industrialisés européens. Chacun cherchera à lui donner sa propre version, en raison de son histoire et des forces politiques en présence. Ce programme va cristalliser sur la question des accidents du travail. Il n'est pas spécialement de gauche. Dans les pays du nord de l'Europe par exemple, sans parler de l'Allemagne de Bismarck, il sera mis en œuvre par des gouvernements de droite.

D'un point de vue du droit, j'ai voulu montrer comment cette construction s'est accompagnée d'une grande utopie juridique – le « droit social » –, dont le projet allait bien au-delà de ce qu'en font les professeurs de droit du travail ou de la Sécurité sociale qui n'y voient guère que des mécanismes correctifs des abus ou des excès libéraux : fournir un système juridique alternatif au droit civil.

Enfin, et c'est peut-être ce à quoi je tiens le plus, c'est d'avoir montré comment l'assurance était devenue la grande technologie politique moderne et la philosophie du risque, la philosophie politique dominante. Aujourd'hui, cela peut sembler banal, mais en 1986, nous étions peu nombreux à avoir pointé l'importance sociologique et politique de la notion : Ulrich Beck et moi-même. J'ai fait la généalogie

de la « société du risque » quand Ulrich Beck réfléchit plutôt sur ses conséquences indésirées, le passage d'une première à une seconde modernisation. Avec Denis Kessler, dans un article du *Débat* – « Les noces du risque et de la politique » –, nous avons essayé de dégager les implications de l'usage contemporain de la philosophie du risque, en particulier dans le champ politique.

Cela dit, j'ai un peu le sentiment d'avoir été comme la chouette de Minerve qui, comme on sait, s'éveille au crépuscule. J'ai décrit cette grande figure de l'État-providence au moment où, prise dans sa propre dialectique, ses institutions échappent à son programme originare. Le fait est qu'aujourd'hui, les transformations de l'État-providence sont au centre du débat politique. Avec cette caractéristique que les institutions ne cessent de se transformer, quand il n'y a pas de programme de ces transformations, comme l'avait pu l'être par exemple le solidarisme de Léon Bourgeois au moment de sa naissance. Mais qui connaît l'histoire n'en sera pas surpris : l'État-providence n'a jamais été une forme stable. La crise, la réforme sont, depuis l'origine, la forme même de son existence. Au regard de l'histoire, il n'y a guère de sens à vouloir stabiliser l'État-providence sur une de ses formes.

De l'État-providence à « l'État de précaution »

Ces transformations donnent lieu à débat entre ceux qui sont plutôt partisans du mouvement et ceux qui plaident pour sa conservation. On remarquera qu'il ne s'agit pas d'une opposition entre gauche et droite, ni même entre patronat et syndicats. Il y a des conservateurs et des réformateurs de chaque côté. Et le fait est qu'aujourd'hui, le Medef est à la pointe du mouvement. Cela est-il si surprenant ? Cela signifie-t-il démantèlement ? Dire cela, c'est oublier que les institutions de l'État-providence ont d'abord été des créations des entreprises. Cela tenait à des raisons de formation et de sédentarisation de la main-d'œuvre ouvrière – formation du capital humain –, mais la nécessité des « institutions patronales » a été renforcée par le constat de ce qu'on a appelé le paupérisme : la mise au travail, qui devait permettre de voir disparaître la pauvreté, s'en révélait au contraire, dans les conditions de la grande industrie, la cause. Certains accusèrent le régime de propriété – les socialistes –, quand d'autres affirmèrent que cela n'était pas inhérent au capitalisme, mais à des excès ou des abus. Le contrat, pour les entrepreneurs, était clair – il est fixé par la loi de 1841 sur le travail des enfants et reformulé en 1848 : vous prenez en charge les populations que vous employez ou vous prenez le risque de disparaître. D'où le modèle du patronage qui a

dominé le XIX^e siècle mais qui, malgré tous les espoirs qu'on avait pu y mettre, se révélera un échec. Avec la III^e République, le pouvoir politique allait passer un compromis avec les partenaires sociaux sous la forme du « quasi-contrat » solidariste. Les institutions patronales ont été juridicisées, reformulées en termes de droits, la manière dont les risques étaient définis et portés faisant l'objet d'une ratification dans le cadre d'une sorte de négociation permanente. Dès lors, et pour un siècle, le patronat va se trouver sur la défensive. Il lui faut résister aux empiétements successifs de l'État, qui vont atteindre leur limite avec la manière dont le gouvernement Jospin va mettre en œuvre les 35 heures, et qui revient à supprimer les équilibres subtils du quasi-contrat solidariste pour une étatisation pure et simple du social, les partenaires sociaux étant renvoyés chez eux, souverainement méprisés, humiliés même dans le cas du CNPF de Jean Gandois. C'était rompre avec la politique républicaine en vigueur depuis un siècle et, du même coup, affranchir le patronat des tutelles qui l'enserraient : les entrepreneurs, fiers d'eux-mêmes et désormais libérés du passé, des anciens compromis, pouvaient dès lors proposer leur vision en toute liberté, en entraînant des partenaires sociaux, qui y jouaient eux aussi leur existence, dans le processus de « refondation sociale ».

Le fait est que la stratégie du gouvernement Jospin ne manque pas de surprendre. D'autant qu'elle n'a pas été explicitée. On peut penser que l'humiliation du CNPF était le tribut à payer à la majorité plurielle. Mais pourquoi une même attitude vis-à-vis des syndicats ? Sans doute parce que le projet n'était pas de faire vivre les institutions de l'État-providence et la constitution sociale qui l'accompagne, mais de passer à ce qu'on pourrait appeler « l'État administratif ». Il s'agit là d'une vision politique qui ne donne guère de place aux corps intermédiaires, dont la République avait fait un instrument privilégié de son mode de gouvernement et à qui l'on avait donné un rôle éminent, à la Libération, lors de la création de la Sécurité sociale. On est passé subrepticement d'une philosophie sociale, qui privilégiait le moment et le modèle du contrat, à une philosophie de la volonté générale, telle qu'exprimée par l'élection, comme seule source du droit et de la loi. En somme, Le Chapelier revisité.

Mais cette attitude, en un sens, est en phase avec l'évolution du capitalisme. Ce qui caractérise le capitalisme d'après-guerre, c'est une forme d'organisation où l'État est très puissant et où se développent des situations de monopole, le pouvoir de la bureaucratie... À peu près tout le monde est d'accord pour dire que l'ancienne combinaison des dispositifs sociaux mis en œuvre dans le cadre de l'État-providence n'est plus adaptée. Certaines catégories de personnes ne sont pas couvertes par ces dispositifs, certains risques ne sont pas pris en compte, et les risques

sont inégalement répartis. Qu'une nouvelle combinaison doive être trouvée, personne ne le conteste. Mais est-ce que le PARE, comme vous le dites, consisterait seulement en de simples déplacements dans la manière dont les dispositifs existant sont actuellement mis en œuvre ? L'idée du PARE, c'est de mettre fin à un système aveugle aux différences, ou du moins de le faire évoluer dans un sens qui fasse toute sa part aux situations individuelles. Il s'agit d'une part d'individualiser les risques, et d'autre part d'individualiser les assurés. Individualiser les risques parce qu'ils sont inégalement répartis ; et individualiser les assurés en mettant sur pied un accompagnement individuel, un bilan de compétences... Est-ce que le PARE ne constituerait pas un basculement justement parce qu'il vise à individualiser le système de protection sociale ?

Permettez-moi de vous répondre en resituant le débat sur le PARE dans les évolutions récentes de l'État-providence. La Sécurité sociale française s'est réalisée comme une protection du travailleur salarié pour les situations où il pouvait perdre son revenu. Il s'agit d'abord d'une protection contre les risques de perte de revenu du travail. Ces risques sont la maladie, la vieillesse, l'accident. Appelons-les risques sociaux. À l'origine, ils sont financés par des cotisations qui pèsent sur le travail.

Dans la conjoncture de la crise et des transformations du capitalisme depuis les années 1970, ces protections sont apparues impuissantes à couvrir des risques aussi graves que l'exclusion. Il y avait là une contradiction entre l'idée d'une libération du besoin et les techniques utilisées pour y parvenir. D'où la nécessité de prendre en charge une autre génération de risques, que j'appelle « risques de l'existence », qui vont être couverts par des dispositifs d'assistance du type RMI et qui relèvent de financements publics. Et dans le même temps, on a dissocié le financement comme l'accès à l'assurance maladie du travail. On est ainsi passé, pour la couverture de ces risques, d'un système bismarckien à un système beveridgien.

Ce qui fait que l'État-providence a aujourd'hui au moins trois pieds : le premier concerne les risques sociaux traditionnels, quoiqu'amputés de la maladie ; le deuxième porte sur les dispositifs d'insertion, qui est sans doute le pilier qui sera amené à prendre le plus d'importance, avec la formation : l'État-providence de demain, c'est l'Éducation nationale. Le troisième est l'assurance maladie qui garantit aujourd'hui contre quatre types de risques, avec plus ou moins de succès, celui de tomber malade (prévention), celui d'être bien soigné quand on tombe malade (accès aux soins), celui d'être indemnisé si l'on doit tomber malade parce qu'on se soigne (accidents médicaux) ainsi que les pertes de revenus liés aux arrêts de travail. Il est vrai qu'entre la Sécurité sociale de l'après-guerre et aujourd'hui, les transformations sont majeures.

Mais, dans le même temps, de nouvelles protections sont apparues qui mettent en œuvre différents mécanismes de solidarité, et passent par des concours de l'État. On considère d'abord que tout accident que l'on se fait à soi-même ou aux autres doit être indemnisé. Mieux, l'État garantit que l'on sera protégé contre les conséquences pécuniaires des événements naturels aussi bien que des attentats, selon un dispositif qui s'est transformé en protection contre le fait d'être victime d'une infraction. Si l'on peut dire que les années 1970 ont été celles de l'achèvement de la Sécurité sociale, les années 1980 verront l'installation de ces protections.

Les années 1990 vont voir l'avancée de nouvelles protections, mais qui cette fois ne visent plus tant à protéger contre les risques par l'indemnisation que par la prévention. C'est le tournant du « principe de précaution » qui s'applique aussi bien en matière d'environnement que de risques sanitaires ou alimentaires. Tout un dispositif de gouvernement des risques est progressivement en place, qui implique l'externalisation de certaines fonctions de sécurité jusqu'alors dévolues à l'administration (les agences de sécurité) et la naissance de nouvelles formes de démocratie. Tout cela ne relève plus des dispositifs assurantiels habituels, même si ceux-ci ne sont ni condamnés, ni abandonnés. L'État-providence, qui avait pris la forme d'une société assurantielle, prend aujourd'hui la forme d'un « État de précaution ».

Un renforcement conjoint de l'État et de l'individualisme

Une fois posée cette esquisse, on peut faire plusieurs séries de remarques.

On doit d'abord constater, au regard de cette évolution, que le régime des protections publiques contre les risques, loin d'aller en se restreignant, ne cesse au contraire de s'étendre. L'agitation médiatico-idéologique sur le libéralisme qui dominerait la société cache de fait l'extension continue de l'État-providence. Si nous appelons État-providence un État gestionnaire et assureur des risques, on doit constater que, depuis cinquante ans, il n'a cessé de s'étendre et de se transformer, et dans des champs qui ne concernent pas seulement le travail ou les questions traditionnellement estampillées comme « sociales ».

Il convient ensuite de distinguer entre État-providence et Sécurité sociale. Si l'on définit l'État-providence par la couverture des risques, son champ est désormais beaucoup plus vaste que celui de la Sécurité sociale. La Sécurité sociale est l'un de ses instruments, l'assurance de marché en est un autre, comme en témoignent les catastrophes naturelles. Pierre Laroque avait conçu la Sécurité sociale, à la fin de

la guerre, comme une grande caisse unique qui nous mettrait à l'abri du besoin face à un certain nombre de risques ; nous allons, à l'inverse, vers une multiplication, une division et une séparation des régimes et des institutions. Chaque branche de la Sécurité sociale vit désormais sa vie. Ce qui vaut pour les retraites ne vaut pas nécessairement pour la maladie. Et quand on parle de réforme, on ne parle pas de reconstituer la Sécurité sociale, mais on traite séparément le problème des retraites, celui de l'assurance maladie, celui du chômage. Ce sont devenus des problèmes indépendants.

Au-delà, on peut constater que l'État-providence est devenu pour nous comme une seconde nature. Sa fonction va bien au-delà de nous protéger contre certains risques ; elle est de créer un état de sécurité tel que nous pouvons nous sentir affranchis du besoin. C'était l'un des buts de guerre fixés par Roosevelt. L'objectif a été pratiquement atteint. Notre état de nature, pour parler comme les philosophes, c'est désormais la sécurité sociale. Plus que jamais les « robinsonnades » dénoncées par Marx sont illusoire. Aristote avait déjà soutenu que l'homme était animal politique, un animal qui avait besoin des autres, dont la nature propre ne pouvait se concevoir sans les autres. Là contre, le droit naturel moderne a construit la fiction d'un état de nature fait d'isolement. L'homme contemporain ressemble plus à celui d'Aristote qu'à celui de Hobbes ou de Rousseau : il conçoit sa nature à partir de ce qui le protège. Il est social. Son développement s'appuie sur tout un réseau de solidarités qui ne sont pas naturelles, mais sociales, politiques. Ceci veut dire en particulier que les institutions de l'État-providence, les droits sociaux, font désormais partie des ressources en fonction desquelles chacun définit ses stratégies. Les politiques expriment cela selon la formule que les « Français y sont très attachés ». Sans doute, cela constitue effectivement un lien, un lien sacré, un sacré lien.

À cela, il faut ajouter que cette situation se réalise en France dans le cadre d'une sociologie politique très particulière : celle d'un renforcement conjoint de l'État et de l'individualisme. Renforcement de l'État, car le processus n'est pas celui d'une création *sui generis* des protections, mais, en partie, par une nationalisation des institutions traditionnellement porteuses des risques : famille, commune, corporations, entreprises, syndicats, églises. Tout cela a été progressivement déterritorialisé et reterritorialisé dans la forme de l'État. Cette étatisation s'accompagne d'une grande individualisation, d'une grande privatisation parce que les droits se monnaient en argent plus qu'en services. Elle est d'ailleurs renforcée par des dispositions qui, comme les 35 heures, accélèrent la privatisation des existences. *Omnes et singulatim*, tout un chacun, tel est le nombre d'or de toute politique. L'*Omnes*, c'est l'État, et le *singulatim*, l'individu abstrait

dont l'existence est privatisée. L'individualisme contemporain est le produit d'une privatisation, un isolationnisme. Ce qui n'était pas le projet originaire de la Sécurité sociale qui, au contraire, laissait le portage des risques aux entreprises et aux syndicats. Cette politique de gestion administrative des risques et de disqualification des corps intermédiaires n'est pas une fatalité historique. C'est un choix politique décidé par un État qui cherche à se relégitimer par la protection des risques sociaux.

Poursuivons : l'individu privatisé a sans doute une perception très particulière des risques et ce, pour plusieurs raisons. D'abord, chacun a bien conscience que notre état de nature est un état social, historique et comme tel, précaire. Ce qui le protège est cela même qui le menace. C'est cette situation qu'Ulrich Beck décrit comme le paradoxe de la « société du risque ». On pourrait revenir en arrière. D'ailleurs, la mondialisation n'en porte-t-elle pas la menace ? Il est intéressant de noter que c'est dans ce moment où l'on est le plus protégé que l'on a le plus grand sentiment de la catastrophe, de la précarité, de la vulnérabilité. C'est qu'elle concerne le « système » et non plus les individus pris un par un. On vit sous le signe de la menace. D'autre part, l'individu privatisé, isolé, a une aversion au risque d'autant plus forte que son existence se referme sur elle-même. Parce qu'il rêve de repos, tout le menace. La perception des risques est toujours liée au projet. Si votre projet est l'aventure, la production industrielle, la vie militaire ou le cocooning, vous n'aurez pas la même perception de ce qui est un risque et de ce qui n'en est pas un. Plus vous rêvez que la vie soit un « long fleuve tranquille », moins elle le sera. Hegel avait déjà pointé cette contradiction dans la figure du stoïcisme. Tout cela fait que notre perception comme notre rapport aux risques ont changé. Le point est de se tenir perpétuellement au-delà du besoin. Le besoin a disparu, mais le risque a pris sa place : c'est le risque d'avoir à retomber dans le besoin, c'est-à-dire le risque d'être exclu. Le risque le plus grand n'est pas d'être malade, d'avoir un accident, mais de ne pas être couvert si cela doit arriver. L'assurance, l'assurabilité devient à elle-même sa propre fin. Nous voulons tous rester, indéfiniment, assurables. C'est devenu la condition d'une vie « normale ».

Crise du financement de l'État, impossibilité de la réforme

L'État-providence vit une tension impossible entre socialisation exacerbée du côté du financement et un individualisme non moins exacerbé du côté de l'exercice des droits. C'est ce qu'avaient bien vu les solidaristes à la fin du XIX^e siècle : une politique de solidarité n'est viable que si elle s'accompagne d'une morale de la responsabi-

lité. Si l'être social bénéficie des solidarités, il a des devoirs en contrepartie. Il ne doit pas profiter des autres, jouer les *free riders* ; il doit être prévoyant, parcimonieux, économe, productif, de manière à transmettre, enrichi, ce qu'il a reçu en héritage. La morale doit rendre conscientes les solidarités objectives, invisibles et comme telles, abstraites. Or, ce discours de la responsabilité est aujourd'hui absent des institutions de l'État-providence. Le gouvernement distribue des droits sans devoirs en contrepartie, des créances sans obligations corrélatives. Chaque individu élabore alors des stratégies d'optimisation de ces mêmes droits en fonction de buts purement privés. C'est la contradiction du système : fait pour engendrer l'altruisme, il favorise tous les égoïsmes, gouvernementaux et individuels, et cela dans une opacité totale, et grâce à elle. Le tout, sans corps intermédiaires régulateurs. L'État-providence, tel que nous le connaissons, c'est le socialisme réalisé. Et ce que cette réalisation a d'inouï, c'est de trouver son accomplissement dans la privatisation la plus absolue des existences. Chaque individu, avec ses droits, ses créances, est coupé de toute autre communauté qu'étatique et administrative. Étrange, quand on se souvient que tout cela a été fait pour lutter contre l'individualisme, pour en combattre les anomies, pour recréer des solidarités concrètes. De fait, on a une solidarité des droits, les impôts, une solidarité subie, très abstraite, sans conscience de soi, et en même temps une très grande privatisation des existences dont l'horizon est très égoïste, sans projet collectif, sauf sous la forme de l'humanitaire, version rénovée des devoirs de bienfaisance. L'État-providence connaît une contradiction intenable entre son en-soi et son pour-soi, contradiction qui prend la forme très concrète de la crise de financement et de l'impossibilité de la réforme. Une telle contradiction laisse donc percevoir que l'extension des protections pourrait bien se payer par une menace sur la capacité à terme de les servir. Le système qui nous protège peut ainsi être en même temps perçu comme une menace.

Et pourtant, dira-t-on, il marche. Mais dans une grande immoralité ! Les bénéficiaires s'acharnent à maximiser leur bien-être en faisant comme si leurs droits ne tenaient qu'à eux, alors qu'ils n'existent que par les autres. De fait, chacun s'entend à profiter au maximum des autres, en profitant de l'obscurité générale. Il faut récupérer sa mise, et si possible au-delà. Quoi qu'il en coûte aux autres. Et l'État y gagne de son côté parce que l'individualisme engendre, comme on l'a vu, une dépendance au risque, une aversion augmentant la demande de protection adressée à l'État, qui, du même coup fait de chacun d'entre nous des assistés, des clients dont la demande politique sera la conservation et la maximisation des droits. Il est beau, le citoyen de l'État-providence ! Humain, décidément trop humain.

Comment situer la refondation sociale eu égard à ce mouvement historique ? Quel est le désir du Medef ? D'abord, veut-il revenir sur le mouvement d'extension des protections ?

À l'évidence, non. Plutôt les conforter, les réformer pour les consolider. Mais aussi les adapter, les redistribuer là où elles sont le plus nécessaire.

Ensuite, il s'agit de clarifier, puisque cette clarification n'est pas faite par l'État qui ne procède que par coup de force, une politique du fait accompli. Nous sommes passés d'un dispositif de quasi-contrat – bismarckien – à un dispositif beveridgien grâce à des mouvements d'expropriation des partenaires sociaux dans la gestion de certains risques et par l'affirmation d'une forme politique exclusive : l'étatisme administratif. Le Medef veut faire œuvre de clarification, en établissant une nouvelle ligne de partage entre ce qui relève de l'entreprise et ce qui relève de l'État. Il s'agit de faire en sorte que les évolutions correspondent à une politique réfléchie. Relève de l'entreprise ce qui tourne autour du contrat de travail et des politiques salariales, des politiques qui sont de plus en plus portées sur un nouveau partage des risques et des richesses : à travers la formation, les compétences, les retraites, la participation, politiques auxquelles les partenaires sociaux doivent évidemment être associés. C'est à travers elles que se redéfinit aujourd'hui l'entreprise. À l'État, ce qui est de compétence nationale, qui n'est plus une fonction du travail, comme l'assurance maladie.

État administratif, entreprises : le nouveau partage des rôles

Je crois en outre que le Medef veut exercer une certaine et une nouvelle forme de responsabilité sociale. Ce n'est pas celle du paternalisme. Le Medef veut faire entendre la voix, les valeurs de l'entreprise et des entrepreneurs, être le parti de la production : faire reconnaître l'entrepreneur comme une figure morale et sociale, ayant une vision de l'intérêt général, de ce qui est bon ou mauvais pour la société.

Pour ce qui concerne les risques dont il a la gestion, le Medef s'efforce d'introduire un peu de morale et de responsabilité. Il ne s'agit pas de revenir sur les droits, mais de faire qu'ils soient gérés d'une façon économiquement plus rationnelle et plus morale. Cette notion de responsabilité peut prendre deux grandes formes : il est désormais possible de penser une universalité des droits, à travers des mécanismes de solidarité et d'individualisation dans leur exercice. Il convient de distinguer entre jouissance et exercice. Tout le monde doit avoir un droit à la retraite, défini selon des critères universels ;

mais chacun doit pouvoir les mettre en œuvre de la manière qui lui convient. Nous n'avons pas tous les mêmes projets de vie. C'est le cas des retraites. Cela va, il est vrai, contre une certaine idée de l'égalité abstraite qui confond jouissance et exercice. L'une des formes de cette individualisation se fait par le passage de prestations jusqu'alors exclusivement monétaires aux services. C'est le cas du PARE.

La deuxième forme de la notion de responsabilité consiste à revenir à l'esprit républicain originaire : il n'y a pas de solidarité sans responsabilité. En termes d'assurance, il est non seulement légitime mais nécessaire de lutter contre l'aléa moral, c'est-à-dire le processus par lequel une protection devient la source même du risque.

Enfin, et peut-être surtout, la refondation sociale pose le problème des institutions qui, dans le nouveau contexte, doivent porter les risques. On a joué l'État contre les corps intermédiaires. Mais cela ne caractérise que la période la plus récente. Napoléon III avait joué la mutualité. À la Libération, on a fait le choix des partenaires sociaux. Contre l'État administratif, il s'agit de redonner corps à la société civile, à la nation, aux corps intermédiaires. L'État administratif, ça ne marche pas, même politiquement, les socialistes viennent d'en faire l'expérience. Le gouvernement avait commencé à jouer les associations contre les syndicats, la démocratie sanitaire contre la démocratie sociale. Mais s'agit-il seulement pour l'État de se donner des partenaires dociles, parce que liés par leurs modes de financement et de reconnaissance, ou d'instituer vraiment une forme de représentation et d'expression de l'intérêt général ?

Diriez-vous que les mutations – technologiques notamment – qui affectent aujourd'hui le capitalisme rendent nécessaire l'avènement d'un nouvel État-providence ?

Si l'on entend par État-providence un État gestionnaire de risques, on peut dessiner quelques grandes lignes d'une politique future.

Dans le domaine économique, il y a d'abord les politiques d'encouragement, de soutien à l'entreprise, c'est-à-dire à la prise de risque. Cette politique est d'autant plus nécessaire que l'avenir, semble-t-il, est au développement de technologies qui sont des technologies du savoir et de la connaissance, avec de nouvelles formes d'alliance du savoir et de l'économie dont les biotechnologies sont exemplaires. Nous sommes peut-être dans une nouvelle conjoncture saint-simonienne où les sciences de la vie ont pris la place de la mécanique et de la chimie.

Dans le domaine social, je partage l'idée que, demain, le principal pilier de l'État-providence sera l'Éducation nationale, et l'aide aux familles. C'est la condition d'entrée dans la société du savoir qu'on nous promet.

Les politiques « classiques » de l'État-providence ont servi à constituer l'État national. Mais le futur de l'État-providence est pour une grande part international. C'est d'abord une conséquence de la notion de risque global – comme le réchauffement climatique. Les problèmes d'environnement donnent lieu à des formes d'internationalisation soit régionales soit globales. Protéger la mer du Nord n'a guère de sens pour un seul pays. La mondialisation est un autre facteur de gestion globale des risques : comme on le voit en matière sanitaire, commerce mondial suppose sécurité des populations. Mais en deux sens : le premier est protectionniste, l'État national défend ses ressortissants contre les menaces extérieures ; inversement, l'État national doit faire respecter une certaine sécurité intérieure, pour permettre à ses ressortissants d'avoir accès aux marchés mondiaux. Si la France et l'Europe ne peuvent faire respecter une certaine sécurité alimentaire sur leur territoire, les marchés étrangers leur seront fermés. Tous ces problèmes ont trouvé un dénominateur commun autour de la notion de principe de précaution.

Pour un État-providence au service de la société civile

Quel avenir peut-on prédire à ce qui était l'un des piliers de l'État-providence, à savoir un ensemble de services publics uniformes, garantissant à tous les mêmes services en matière de santé, de formation, de sécurité ?

L'enjeu des réformes n'est pas de revenir sur l'égalité des droits et des prestations, mais plutôt de la rendre effective. Or, nous savons bien qu'entre l'égalité affichée et la réalité, il y a quelques écarts. L'égalité formelle laisse place à toute une série d'inégalités qui sont en particulier des inégalités d'information. Chacun a bien conscience que tous les médecins, tous les services hospitaliers n'offrent pas nécessairement les mêmes prestations avec les mêmes qualités. Les parents savent bien que tous les lycées ne s'équivalent pas. Et c'est un exercice extrêmement coûteux, pour lequel tout le monde n'a pas les mêmes ressources, les mêmes facilités que de savoir à qui s'adresser, où aller.

Cette situation, pour l'usager, est intolérable. Pour deux raisons. La première est qu'on fait de l'égalité un mensonge. On ne voit pas pourquoi on n'appliquerait pas au lycée ou au service hospitalier le même raisonnement qu'en matière de risques et de responsabilités industriels où règne désormais un devoir absolu d'information. En second lieu, cela entraîne l'idée qu'en fait, il y a deux règles de justice : une pour les puissants, ceux qui savent, qui ont des relations, du pouvoir

et une autre pour les autres. Or, c'est cela qui est profondément destructeur du lien social.

Il est dans la logique de l'État administratif abstrait d'engendrer des systèmes à plusieurs vitesses, qu'il s'attache à corriger en en créant de nouvelles. La concurrence peut beaucoup mieux permettre l'égalité. Imaginez une gestion concurrentielle de l'assurance maladie : tout devra être transparent – la qualité des services, le nombre d'accidents, la formation des médecins, le nombre d'affections nosocomiales, etc. De même pour les lycées ou les universités. La concurrence se révèle ici un facteur d'égalité beaucoup plus efficace que l'invocation stérile à l'égalité républicaine de services publics en situation de monopole.

Il y a dans votre discours un certain nombre de mots d'ordre, celui qui revient le plus souvent étant probablement celui de la nécessité de reconstruire des collectifs. La critique de l'État, toujours associée à la domination, est également une constante. Ces différents mots d'ordre sont-ils selon vous des héritages du maoïsme ?

Vraiment, je ne crois pas. Les œuvres de Mao relèvent pour moi de la bonne littérature de management. Mes « mots d'ordre », comme vous dites, sont plutôt des enseignements de l'histoire. Je repartirais volontiers de la notion de dignité.

Pour ce qui concerne la critique de l'État, elle n'a rien d'un anarchisme. C'est la critique de l'État administratif à la Jospin. Je ne fais pas une critique abstraite de l'État. Je ne crois pas qu'il y ait à choisir entre l'État et le marché. Ça n'a guère de sens. Le marché est une construction politique qu'il faut sans cesse renouveler, à la fois contre les étatistes et contre ceux qui ne cherchent qu'à en tirer des profits immédiats. Et pour ce qui concerne l'histoire du risque et de l'assurance, elle atteste que les risques sont toujours politiques et que les combinaisons d'assurances, comme les techniques qu'elles mettent pratiquement en œuvre, relèvent de bricolages plus ou moins ingénieux où la dimension politique n'est jamais absente. Il faut revenir à l'origine du contrat social et inverser les rapports entre l'État et la société civile : l'État est au service de la société civile. Ce n'est pas, comme on dit aujourd'hui, une question de proximité. C'est une question de liberté. Chacun a ses expériences : que les horaires d'ouverture des bibliothèques publiques dépendent de celui du personnel et non des besoins des utilisateurs est invraisemblable et contraire à l'idée de service du public. Je ne suis pas sûr qu'avoir installé chez les médecins la mentalité des 35 heures constitue un progrès majeur dans l'éthique médicale comme du service rendu aux patients. Ma critique reprend celle du Foucault qui parlait des devoirs des gouvernants : ils sont au service des gouvernés, ils doivent les respecter, les

laisser faire et non pas faire à leur place. Tout l'art politique est de faire qu'ils fassent ce qu'on souhaite qu'ils fassent, sans avoir à les contraindre. Gouverner n'est pas administrer, pas plus que faire des lois.

Et ceci ouvre sur le problème des institutions. Il semble que le grand livre que nous devrions tous méditer aujourd'hui est *Bowling Alone*, de Robert D. Putnam. J'ai toujours été frappé de ce que la philosophie libérale ne pouvait se résumer dans sa philosophie du droit et du contrat. Le libéral pense à la fois l'égalité contractuelle et l'inégalité des conditions dont il fait d'ailleurs le principe du lien social parce que source d'échanges. Ce qui m'intéresse n'est pas de faire l'éloge de la philanthropie, mais l'idée d'un partage entre ce qui relève du droit et ce qui relève d'institutions. La politique porte plus sur le second point que sur le premier. La III^e République, lorsqu'elle a inventé le droit social, n'a pas seulement fait des lois, mais surtout créé des institutions : les syndicats bien sûr, les associations, mais aussi des mutualités. Faire de la politique, c'est avoir l'intelligence des institutions. C'est ce que montre le livre de Putnam : les institutions communautaires, qui font le lien social aux États-Unis, ne sont pas une conséquence de la démocratie en Amérique ; elles ont été fabriquées, voulues, décidées, en particulier par des philosophes comme John Dewey. C'est une invitation à sortir du sociologisme ambiant qui nous serine l'idée que nous devrions subir notre histoire individualiste contemporaine, qu'elle est une fatalité à quoi il faudrait s'adapter. S'adapter est un choix, qui conduit au sociologisme ambiant et aux politiques marketing qui l'accompagnent. Je n'ai pas le sentiment que le type d'individu que nous produisons soit la forme la plus accomplie de l'humanité. Je ne vois pas pourquoi il faudrait s'y résigner. Que dit-on d'ailleurs quand on parle d'incivilité et qu'on en appelle au civisme des Français ? J'ai le sentiment que si l'on est contre l'État administratif, on ne peut se satisfaire de l'individualisme qui en est le corrélat. L'individualisme renforce l'État administratif. Nous n'y sommes pas condamnés. Je crois vraiment que le moment est revenu de méditer la XI^e thèse sur Feuerbach, que je transformerais un peu. Là où Marx dit : « Les philosophes n'ont fait qu'interpréter le monde de différentes manières – ce qui importe, c'est de le transformer », je dirais : « Les philosophes du présent ne font qu'accompagner le monde, il s'agit de le transformer ».

Propos recueillis par
Olivier Mongin et Joël Roman